

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE BOWLING ET DE SPORT DE QUILLES

Représentée par son président, Monsieur Daniel GRANDIN
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **12 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Soutien aux frais d'étude – projet BBS (11 000 €)
- Programmes d'échanges internationaux (1 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 161 276 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

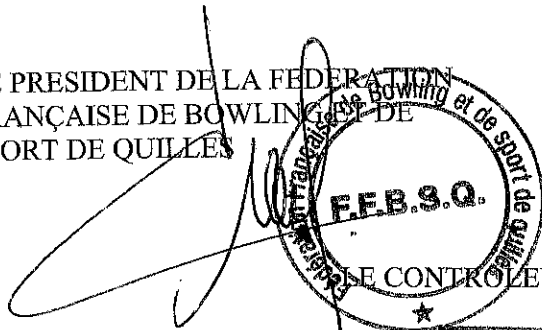
Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

16/9/2014
16/09/2014

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE BOWLING ET DE
SPORT DE QUILLES



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

Thierry MOSIMANN
Thierry MOSIMANN

LE CONTRÔLEUR BUDGETAIRE ET

COMPTABLE MINISTERIEL
Par délégation du contrôleur général
économique et financier

Le

16 SEP 2014
16 SEP 2014

Jean-Pierre DESCAMPS
Adjoint au chef du département du contrôle
budgétaire

2101307808

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
certification fédération ISO 14000 rapprochement des disciplines et services fédéraux	75 000 €	38 000 €	6 500 €	68 500 €
Action 1	75 000 €	38 000 €	6 500 €	68 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	75 000 €	38 000 €	6 500 €	68 500 €
Développer la pratique sportive des jeunes	21 000 €	6 500 €	6 500 €	14 500 €
Action 1	21 000 €	6 500 €	6 500 €	14 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	21 000 €	6 500 €	6 500 €	14 500 €
développer la pratique féminine, favoriser la représentation féminine dans l'entourage	3 500 €	2 000 €	2 000 €	1 500 €
Action 1	3 500 €	2 000 €	2 000 €	1 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	3 500 €	2 000 €	2 000 €	1 500 €
Accompagner la structuration fédérale	78 185 €	57 000 €	56 376 €	21 809 €
Action 1	52 185 €	31 000 €	31 000 €	21 185 €
Structuration fédérale	52 185 €	31 000 €	31 000 €	21 185 €
Action 2	26 000 €	26 000 €	25 376 €	624 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	26 000 €	26 000 €	25 376 €	624 €
accroître la notoriété de la fédération	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Améliorer le rang sportif de la F	145 000 €	88 000 €	53 000 €	92 000 €
Action 2	145 000 €	88 000 €	53 000 €	92 000 €
Aides personnalisées (AP)	23 000 €	23 000 €	23 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	83 000 €	50 000 €	15 000 €	68 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	39 000 €	15 000 €	15 000 €	24 000 €
Optimiser le fonctionnement du pôle F au CREPS de Toulouse	70 000 €	28 000 €	28 000 €	55 550 €
Action 2	70 000 €	28 000 €	28 000 €	55 550 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	70 000 €	28 000 €	28 000 €	55 550 €
Améliorer le suivi des sportifs	30 000 €	10 000 €	0 €	30 000 €
Action 2	30 000 €	10 000 €	0 €	30 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	24 000 €	10 000 €	0 €	24 000 €
Action 3	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €
Développer les actions sport santé et le suivi médical des SHN	46 000 €	22 000 €	16 450 €	29 550 €
Action 3	46 000 €	22 000 €	16 450 €	29 550 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	36 000 €	19 000 €	13 450 €	22 550 €
Promotion des APS comme facteur de santé	10 000 €	3 000 €	3 000 €	7 000 €
poursuivre l'effort de formation et augmenter le nombre de cadres fédéraux	52 000 €	22 500 €	18 000 €	34 000 €
Action 4	52 000 €	22 500 €	18 000 €	34 000 €
Formations fédérales	35 000 €	15 000 €	13 000 €	22 000 €
Professionnalisation de l'activité	17 000 €	7 500 €	5 000 €	12 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	7 300 €	7 300 €	1 000 €	6 300 €
Action 1	7 300 €	7 300 €	1 000 €	6 300 €
Programmes d'échanges internationaux	7 300 €	7 300 €	1 000 €	6 300 €
TOTAL	547 985 €	231 300 €	184 276 €	363 709 €

23 000 €

161 276 €

25 376 €

135 900 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)